



Déclaration préalable du SE-Unsa à la CAPA d'avancement d'échelon des CPE du mardi 13 décembre 2016

Aujourd'hui se tient la dernière CAPA de promotions d'échelon aux 3 rythmes d'avancement (grand choix, choix, et ancienneté). En effet, avec la mise en place des accords sur les PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) signés par une majorité d'organisations syndicales dont le SE-Unsa, **c'est la fin d'un système injuste et inéquitable pour un grand nombre de collègues.**

Le rythme d'avancement sera le même pour tous. L'avancement lui-même sera en grande partie déconnecté de l'évaluation.

Gelé depuis trop longtemps, le point d'indice a été revalorisé. Les grilles indiciaires sont redéfinies et mises en place à la rentrée 2017, se traduisant pour tous, par une augmentation de rémunération non négligeable.

Pour les CPE, si la partie revalorisation est bouclée, la partie évaluation, elle, est toujours en négociation. Le ministère a prévu de réunir très prochainement, les organisations syndicales représentatives. Le SE-UNSA a des propositions en adéquation avec le référentiel de compétences spécifique aux CPE, et la nouvelle circulaire de missions. La définition du poids des évaluateurs entre l'IA-IPR-EVS et le chef d'établissement constituera le second enjeu. Avec ces nouvelles règles, les cartes sont désormais rebattues et c'est bien l'expertise partagée entre ces deux évaluateurs qui impactera les moments clés de la carrière. Espérons que ce rééquilibrage, s'il **ne résout pas notre revendication d'un corps d'inspection propre**, donne au moins la possibilité aux CPE de faire valoir l'étendue de leur champ de compétences et de faire reconnaître les spécificités de leur métier. Ce n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui, pour beaucoup de collègues, y compris dans notre académie.

Il n'est plus concevable qu'un CPE, une fois titularisé reste des années (parfois plus de 15 ans) sans rencontrer un Inspecteur Pédagogique pour échanger sur sa pratique, pour porter un regard critique, constructif et formatif. Le SE-Unsa se félicite de la mise en place des 4 rendez-vous de carrière qui doivent assurer nos collègues de cet échange professionnel. La possibilité de demander à tout moment une visite conseil individuelle ou collective doit permettre également aux CPE de se faire entendre sur la pratique de leur métier au quotidien, notamment en début de carrière mais pas uniquement. **Il faut sortir définitivement des « inspections de régulation de conflits » qui sont souvent aujourd'hui les seules réponses** apportées et toujours très mal vécues par les collègues.

L'enquête du SE-Unsa menée récemment auprès des CPE au plan national a clairement montré que le rapport que ces derniers entretiennent avec leur temps de travail est très dépendant de l'attitude du chef d'établissement. Lorsque les CPE se sentent reconnus, qu'on leur accorde une grande confiance, ils donnent souvent sans compter. Mais lorsqu'ils sont mis sous pression, déconsidérés ou relégués à des tâches moins valorisantes, ils sont plus enclins à utiliser leur maxima de service comme une protection vis-à-vis de leur hiérarchie directe.

La fonction de CPE est inévitablement colorée par la personnalité de chacun. Cela induit une individualisation des modes de fonctionnement au détriment d'une approche commune pour tous. C'est regrettable mais inévitable.

Les CPE sont exposés à des tensions d'ordres multiples : pression hiérarchique mais aussi d'autres membres de la communauté éducative, sans oublier la pression qu'ils se mettent eux-mêmes pour relever les défis professionnels du quotidien. Les situations conflictuelles existent et sont souvent révélatrices de tensions plus profondes. Les exemples ne manquent pas dans notre académie, en particulier dans les Landes. Le SE-Unsa tient à saluer l'attention bienveillante portée à ces situations par la Direction des Ressources Humaines du Rectorat. Un effort considérable est fait pour trouver des solutions à chaque situation. Cependant, trop souvent la conséquence est la mutation du CPE, ce qui montre une tendance naturelle de notre institution à « protéger en priorité » les personnels d'encadrement. La souffrance ne s'efface pas par le déplacement, elle suit les collègues là où ils vont.

Il ne s'agit pas dans notre propos de pointer des responsables, encore moins des boucs émissaires. Mais nous tenons à rappeler dans cette instance paritaire académique, le désarroi et la souffrance réelle de nombreux personnels d'éducation. Notre inquiétude, que nous savons partagée avec les services RH du Rectorat est fondée sur des constats, des visites d'établissements, des rencontres sur le terrain, des accompagnements en audience.

Au SE-Unsa, nous militons pour la récupération des dépassements horaires, pour une politique de prévention primaire des risques psycho-sociaux liés aux conditions de travail, des créations de postes en nombre (au moins 150 ETP au plan national au regard de notre enquête), un mouvement repensé pour une mobilité choisie et non subie, un accompagnement formatif et déculpabilisant... Autant de pistes, non exhaustives, qui pour nous sont le prix d'une qualité de travail et de vie personnelle.

Nos penseurs et décideurs en matière d'Education n'en sont pas tous convaincus. Si on en juge par un récent rapport du défenseur des droits sur les droits de l'enfant consacré au droit fondamental à l'éducation qui préconise que le CPE soit l'interface entre l'école et les services de protection de l'enfance dans les cas de pénurie de personnels des services sociaux. L'argument étant que **les conseillers principaux d'éducation**, qui œuvrent au plus près des élèves et dont le rôle éducatif est souvent méconnu, pourraient être des personnes ressources. Méconnaissance ou mépris ? Cette logique purement comptable est dénoncée par le SE-Unsa comme par le SNASEN-Unsa. Alors que nous évoquons ici les difficultés de travail et le poids des multiples tâches et des injonctions en tout sens, certains eux ne réfléchissent qu'en termes d'économies !

Le SE-Unsa continuera à oeuvrer pour la défense des intérêts professionnels de tous les C.P.E., sans refuser la négociation par principe mais en posant des exigences fortes, indispensables à la reconnaissance d'un corps qui n'existe nulle part ailleurs.

Pour le SE-Unsa

Christophe NOWACZECK et Claire JACOB, commissaires paritaires CPE